LES PETITS PAPIERS DU Tri

NG N°2 AVRIL 2022

Communauté de Communes **du Nogentais**

1er janvier 2023

Simplification du geste de tri

Comme il vous l'a été annoncé dans l'Edito, afin de répondre aux obligations légales, nous nous sommes engagés avec le SDEDA dans le projet d'extension des consignes de tri soutenu par CITEO.

Pour faire simple, au 1er janvier 2023 **« tous les emballages se déposeront dans le bac jaune », les papiers et le verre resteront collectés dans les colonnes d'apport volontaire.**

Cette pratique vous simplifiera le geste de tri. La seule question que vous aurez à vous poser est : est-ce un emballage ? L'objectif de cette simplification est de trier plus et mieux l'ensemble des emballages, y compris les films, pots, barquettes, tubes, sachets...

Jusqu'à maintenant sur notre territoire, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. En France, leur recyclage s'est vite organisé et développé. Il est aujourd'hui totalement pérenne avec une filière de recyclage efficace. Fin 2019, 61% des bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés pour être transformés en nouveaux flacons, bouteilles ou en produits textiles. Il est grand temps, de passer à la vitesse supérieure et de contribuer au développement des nouvelles filières de recyclage.

A partir du mois de septembre 2022, nous allons entamer une campagne de communication qui annoncera les modalités du changement de consignes de tri destinée à tous les foyers du nogentais.

Mais pour l'instant, pas de modification, ne mettez dans votre poubelle à couvercle jaune que les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques (boîtes de conserve, cannettes de soda...), les briques alimentaires (briques de lait ou de jus de fruit), les cartons ou cartonnettes.

Si ces nouvelles pratiques sont plus respectueuses de l'environnement, elles permettent également de contenir les hausses à venir des coûts de gestion du service. En effet, avec les augmentations de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et du carburant, il est essentiel de veiller à alléger les poubelles d'ordures ménagères résiduelles. C'est pourquoi, bien que très différentes, les opérations de compostage domestique et de simplification du geste de tri ont pour but ultime l'allègement du tonnage des déchets allant au centre d'enfouissement, via une meilleure valorisation matière de ces déchets et donc un impact environnemental moindre.

édito

Une question régulière que nous nous posons Toutes et Tous : pourquoi nous n'avons pas le droit de mettre les pots de yaourt dans nos poubelles jaunes ?

Alors qu'à la télévision une publicité nous dit le contraire.

Réponse : ça sera possible chez nous dès le 1er janvier 2023 »

Actuellement + de 60% de la population dépose tous les emballages dans son bac de tri. Cette consigne étant devenue majoritaire en France il est normal que la communication nationale portée par Citeo présente cette nouvelle consigne.

Au 1er janvier 2023, les habitants de la CC du Nogentais rejoindront le mouvement et pourront déposer tous leurs emballages dans le bac jaune.

Le centre de tri d'Ormoy (89) qui reprend et sépare les différentes matières du contenu du bac jaune sera à même de reprendre tous ces emballages dès le début de l'année prochaine.

Nous reviendrons vers vous en septembre 2022 pour vous expliquer plus en détail pourquoi et comment plus et mieux trier.

En attendant, nous vous demandons de continuer le tri selon les consignes actuelles (tous les emballages en métal, en carton, les bouteilles et flacons en plastique dans le bac jaune) et restons à votre écoute pour améliorer, augmenter notre tri et diminuer nos déchets ménagers.

Madame GARNIER

Vice-Présidente déléguée
à l'environnement et aux déchets

IntraMuros
Votre mairie utilise l'application mobile gratuite IntraMuros pour vous informer.
Disponible sur Google play
Disponible sur App Store

Panneau Pocket
Panneau Pocket
Simple et gratuit. L'info en direc votre communauté de Commune Evénements de la vie quotidienn fête du village, travaux sur la vo alerte météo...

Opération composteurs

Ils sont enfin arrivés !

L'année dernière à la même époque, nous vous avions fait parvenir une édition des petits papiers du tri où nous menions une enquête pour savoir combien d'entre-vous serait intéressés pour pratiquer le compostage individuel. Nous avons été ravis de l'intérêt que vous avez manifesté à ce sujet car il en est ressorti quasiment 500 foyers prêts à « se lancer à l'aventure ».

Cet intérêt massif a convaincu les élus communautaires qu'il était nécessaire que la collectivité face un geste fort pour favoriser l'accès des habitants du nogentais à la pratique du compostage.

Il a donc été décidé de procéder à la commande d'un stock de composteurs individuels en fonction du nombre de retours positifs reçus. Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2021, il a été voté à l'unanimité la participation de notre collectivité à hauteur de 75 % du prix de vente des composteurs. Ainsi, nous pouvons vous annoncer les tarifs suivants, déduction faite de la part prise en charge de la Communauté de Communes du Nogentais :

Type de composteur	Prix unitaire TTC	Reste à charge des usagers
400 litres - BOIS	65,11 €	16,28 €
600 litres - BOIS	75,90 €	18,97 €
800 litres - BOIS	90,68 €	22,67 €

Mais, nous ne nous arrêtons pas là dans la participation de la Communauté de Communes ! En effet, 4 agents ainsi que votre élue déléguée à l'environnement-déchets, Madame Bernadette GARNIER, ont suivi une formation très enrichissante et qualifiante pour devenir « guide composteur ». Cette formation a été délivrée via le Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) qui soutient toutes les collectivités se lançant dans cette action.

Par conséquent, non seulement nous sommes en mesure de vous fournir des composteurs à 25 % de leur prix d'achat mais nous pouvons également vous prodiguer des conseils pour que vous puissiez obtenir un « compost idéal ».

3 réunions publiques d'information vous sont proposées :

- Le mercredi 18 mai 2022 à 18h30 à la salle de fêtes de Villenauxe-la-Grande
- Le lundi 23 mai 2022 à 18h30 à la salle polyvalente de Traînel
- Le mercredi 25 mai 2022 à 18h30 à l'espace Heude Maccagno de Nogent-sur-Seine (sis place d'Armes)

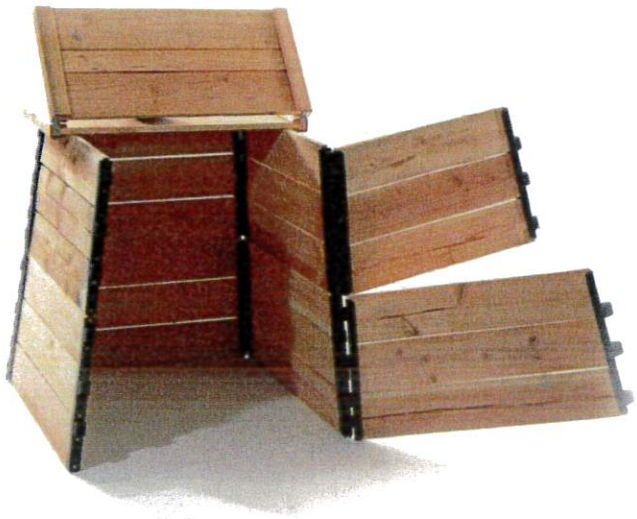

Suite à ces réunions, il vous sera possible de commander votre composteur et nous vous donnerons les modalités pour venir le chercher.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer à ces réunions et que vous souhaitez bénéficier d'un composteur, vous pourrez contacter le service Environnement-déchets à compter du 30 mai 2022 au 03 25 21 69 76.

Alors, voilà ! Nous avons mis du temps car une pénurie de matière première a allongé considérablement les délais de commande mais ça y est, **les composteurs sont là !**

Communauté de Communes du Nogentais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS
9 RUE DE L'ETAPE AU VIN - BP 2 - 10401 NOGENT-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. 03 25 21 69 76

Horaires d'ouverture :
Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 **/ Mardi :** fermé
Mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 **/ Vendredi :** de 8h30 à 12h00

Communauté de Communes du Nogentais
Directeur de la Publication : Raphaële LANTHIEZ
Rédactrice : Anne-Sophie COLOMB D'ECOTAY
Crédit photo : Service environnement-déchets.
Impression : La Renaissance 03 25 70 44 70, labélisée Imprim'vert. Imprimé sur papier recyclé.
IMPRIM'VERT®
CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.
SDEDA